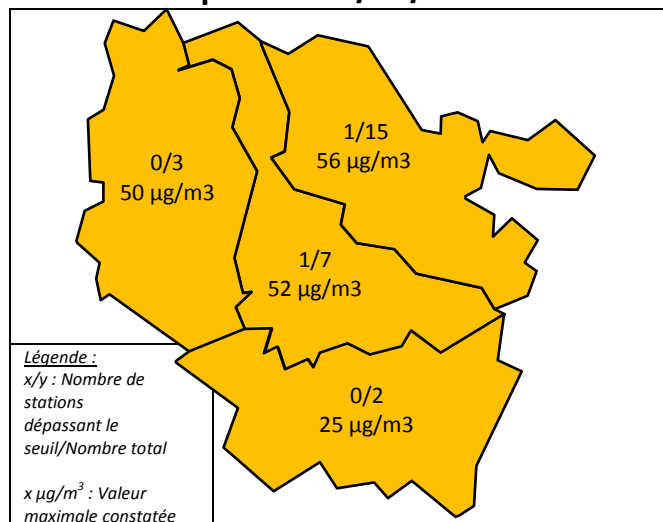


CONSTAT DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE DECLENCHEMENT DES PROCEDURES PREFERATORIALES

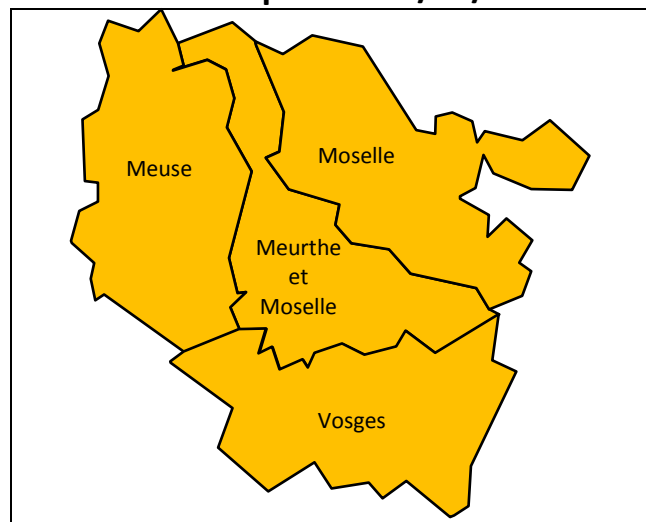
(Constat de pollution élaboré par AIR LORRAINE)

Dépassement constaté pour les particules du seuil d'information et de recommandations de 50 µg/m³ sur 24h

Constat pour le 09/04/2015 à 14 h



Tendance pour le 10/04/2015



PM₁₀

- Description du phénomène -

Les conditions météorologiques anticycloniques et l'absence de vents associée provoquent une stagnation des masses d'air sur la région. De ce fait, les concentrations en poussières fines ont augmenté progressivement et de manière généralisée depuis hier, provoquant un dépassement du seuil d'information et de recommandations aujourd'hui.

- Évolution -

Compte tenu de l'évolution météorologique attendue pour la journée de demain,

STAGNATION

Légende

	Procédure d'alerte activée
	Procédure d'information activée
	Aucun dispositif actif

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi dispositif préfectoral et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.air-lorraine.org	www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr	www.ars.lorraine.fr



www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

www.meuse.gouv.fr

www.moselle.gouv.fr

www.vosges.gouv.fr



RECOMMANDATIONS

Recommandations sanitaires

POPULATIONS CIBLES DES MESSAGES	MESSAGES SANITAIRES
<p>Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p>Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<p>Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.</p> <p>Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.</p> <p>En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.</p>
Population générale	Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Recommandations comportementales

Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Recourir à des procédés d'épandage faiblement émetteurs d'ammoniac et enfouir rapidement les fertilisants d'origine organique épandus Reporter la pratique de l'écobuage et préférer le broyage Suspendre les opérations de brûlage des sous-produits agricoles Reporter les activités de nettoyage de silo ou tout événement concernant ce type de stockage susceptible de générer des particules
Résidentiel / Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> Réduire l'utilisation des feux de cheminée en foyers ouverts, appareils de combustion biomasse non performants et des groupes électrogènes s'ils sont utilisés en appoint ou agrément Maîtriser la température dans les bâtiments (chauffage en hiver et climatisation en été) (préfecture, police, rectorat, tertiaire, ...) Rappeler que le brûlage à l'air libre de déchets de quelque nature qu'ils soient est interdit par le règlement sanitaire départemental et par les Plans de Protection de l'Atmosphère
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les dispositions prévues dans les arrêtés préfectoraux complémentaires des industriels concernés
Transport	<ul style="list-style-type: none"> Pratiquer le covoiturage Utiliser les transports en commun Réduire la vitesse des véhicules de 20 km/h sur les grands axes et voies rapides localisées dans le département (sans descendre en dessous de 70 km/h) Les collectivités sont invitées à rendre temporairement gratuit le stationnement résidentiel Les autorités organisatrices des transports sont invitées à pratiquer des tarifs plus attractifs pour l'usage des transports les moins polluants (vélos, véhicules électriques, transports en commun...)